

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

NEUORT International s.à r.l. 18487



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 386 12 février 2015

SOMMAIRE

AW Invest S.A	Newgate S.A	483
Bourmicht S.A	Octica Invest S.A	487
Centurion European German Property 1 S.	Oneweb Lux S.A	485
à r.l	Optilux Investments S.A	489
Class Real Estate Investments S.à r.l 18500	OTIS Luxembourg, S.à r.l 18	489
Donjon S.A	Pall Center Exploitation S.A 18	486
GEA Immobilien AG	Pall Center Strassen S.à r.l 18	486
Hawk Holdings	Parber S.A	484
Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l.	Parc du Canal Holding S.à r.l 18	484
18509	Parlour Products GP S.à r.l 18	488
Hutchison Whampoa Europe Investments	Pas Du Lac Holding S.à r.l	488
S.à r.l	P.E. Properties S.à r.l	490
INFOGEST Information through Infomar-	PH International Holdings I S.à r.l 18	487
ket	Phytolux International Pharmaceutical	
InfraVia II Invest S.A	Company S.A	485
Innoplan S.à r.l	Plock S.à r.l	492
International Developments S.A 18483	Rock Ridge RE 2	485
J.Net	Rock Ridge RE 8	486
KD Manhattan Luxco S.àr.l	Rock Ridge RE 9	489
Leria S.à r.l	Rousset s.à r.l	490
Marina Bay S.A	Sant Topco Holdings I S.à r.l 18	519
Meba S.A	SPF Fratria S.A18	489
Mikra-Luxembourg S.A	Station CORDELLA S. à r.l	486
MPEL-Metroplex Project Engineering Lu-	Weiler-Bau (Lux) GmbH18	482
xembourg S.à r.l	Wieland Truck & Trailer S.à r.l 18	482



Weiler-Bau (Lux) GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1713 Luxembourg, 202B, rue de Hamm. R.C.S. Luxembourg B 39.537.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Luxembourg, le 12/01/2015.

Référence de publication: 2015006859/10.

(150006417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Wieland Truck & Trailer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5324 Contern, 1A, rue des Chaux.

R.C.S. Luxembourg B 94.070.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006860/10.

(150006679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Bourmicht S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Z.A.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 81.121.

Rectificatif au dépôt n° L 100 041 364 effectué en date du 23 mars 2010

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015006992/11.

(150007944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Marina Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 143.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2015.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015007343/11.

(150007872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Leria S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 255.840,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 144.047.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels pour la période du 1 ^{er} juillet 2013 au 31 décembre 2013 déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 26 août 2014, sous la référence L140152787 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007292/12.

(150007934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



INFOGEST Information through Infomarket, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8262 Mamer, 5, rue de la Résistance.

R.C.S. Luxembourg B 28.773.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007252/10.

(150007961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

International Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 51, Hauptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.198.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007261/10.

(150007874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Innoplan S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5773 Weiler-la-Tour, Schlammestée.

R.C.S. Luxembourg B 145.140.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007254/14.

(150008026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Newgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 151.132.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 11 décembre 2014

Est nommé administrateur avec effet au 5 janvier 2015:

- Monsieur Benoît JACQUES, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire en date du 11 décembre 2014.

Monsieur Benoît JACQUES continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Benoît |ACQUES, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L - 1840 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2015007378/20.

(150008313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



Parber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 25.847.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31.12.2014.

Pour: PARBER S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme

Référence de publication: 2015007411/14.

(150007853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

MPEL-Metroplex Project Engineering Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5414 Canach, 16, rue Winkel.

R.C.S. Luxembourg B 104.645.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015007364/15.

(150008203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Parc du Canal Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.230.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Fxtrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 janvier 2015, 2LAC/2015/626, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée PARC DU CANAL HOLDING S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 130.230, constitué en date du 25 juin 2007 par acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, numéro 1972 du 13 septembre 2007.

La société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentaire en date du 29 décembre 2011, publié au Mémorial C, numéro 455 du 21 février 2011.

Après avoir approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation et le rapport du commissaire-vérificateur sur la liquidation, l'assemblée donne décharge au liquidateur «ESTA INVESTMENT INC» et au commissaire-vérificateur Monsieur Eric Gilson de leur mandat respectif.

En conséquence, l'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et autres documents de la Société resteront conservés durant 5 (cinq) ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007412/25.

(150007512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



Mikra-Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen, 10, Wisswee.

R.C.S. Luxembourg B 45.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015007360/9.

(150007591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Oneweb Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5969 Itzig, 13, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 71.336.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007393/10.

(150007556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

PHYPHACO S.A., Phytolux International Pharmaceutical Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 113.500.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la société EP Services SA, ayant son siège social au 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS B 135.999) et la société Phytolux International Pharmaceutical Company SA, en abrégé, Phyphaco SA, ayant son siège social au 18, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (RCS B 113.500) a été dénoncé avec effet au 17 novembre 2014 par l'Agent domiciliataire.

Pour extrait sincère et conforme

Pour la société

Référence de publication: 2015007401/13.

(150007494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Rock Ridge RE 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 115.664.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat,

2 de nommer James DOUGHERTY, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100, West Putnam Avenue, 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;

Nicholas A.G. Butt, gérant de catégorie A;

Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;

Julien Goffin, gérant de catégorie B; et

Pierre Beissel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Ridge RE 2 S.à r.l.

Référence de publication: 2015007437/22.

(150007772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



Pall Center Exploitation S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8552 Oberpallen, 2, Arelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 136.538.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015007408/10.

(150007763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pall Center Strassen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 237, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 176.775.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015007409/10.

(150008159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Station CORDELLA S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 28, rue Robert Schuman.

R.C.S. Luxembourg B 98.120.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 14 janvier 2015.

STATION CORDELLA S.A R.L.

L-5751 FRISANGE

Référence de publication: 2015007469/12.

(150008186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Rock Ridge RE 8, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 124.529.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat,

2 de nommer James DOUGHERTY, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100, West Putnam Avenue 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;

Nicholas AG. Butt, gérant de catégorie A;

Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;

Julien Goffin, gérant de catégorie B; et

Pierre Beissel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Ridge RE 8 S.à r.l.

Référence de publication: 2015007438/22.

(150008147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



NEUORT International s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8373 Hobscheid, 33, rue de Neuort.

R.C.S. Luxembourg B 140.737.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Guy VANDERPOORTEN, gérant et associé de la société émargée, a changé d'adresse. Son adresse actuelle est 33, rue de Neuort, L-8373 HOBSCHEID.

Référence de publication: 2015007376/9.

(150007890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Meba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 72.629.

Il résulte des actes de la Société que Monsieur Andrea Carini, résidant professionnellement au 20, rue de la poste à L-1724 Luxembourg, a présenté sa démission de ses fonctions d'administrateur en date du 12 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015007352/11.

(150007881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Octica Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 120.246.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 05.05.2014 de la société OCTICA INVEST S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de

Monsieur Mayatskyi Dmitry jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

2. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control Services administratifs S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Luxembourg, le 05.05.2014.

OCTICA INVEST S.A.

Référence de publication: 2015007389/15.

(150007488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

PH International Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.269.559.656,53.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.788.

En date du 25 novembre 2014, 18.911.520.805 (dix-huit milliards neuf cent onze millions cinq cent vingt mille huit cent cinq) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un Euro cent) chacune, ont été transférées par PH International Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.215 à Yum! Restaurants International Management LLC, une société à responsabilité limitée de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 5642718.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015007417/19.

(150008056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



Nahuko SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.555.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 Décembre 2014.

Nahuko S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Directeur

Référence de publication: 2015007367/14.

(150007753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Parlour Products GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.060.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Parlour Products GP S. à r.l, décidée par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 13 décembre 2013, a été clôturée par résolutions prises en date du 30 décembre 2014.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007399/15.

(150007607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Pas Du Lac Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 135.285.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2014, enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 08 janvier 2015, 2LAC/2015/624, aux droits de soixante-quinze euro (75,- EUR), que la société à responsabilité limitée Pas Du Lac Holding S.à r.l. (en liquidation), ayant son siège social à 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 135.285, constitué en date du 14 décembre 2007 par acte de Maître Gérard LECUIT notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, numéro 348 du 11 février 2008.

La société a été mise en liquidation volontaire par acte du notaire instrumentaire en date du 31 décembre 2013, publié au Mémorial C, numéro 612 du 7 mars 2014.

Après avoir approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation et le rapport du commissaire-vérificateur sur la liquidation, l'assemblée donne décharge au liquidateur «ESTA INVESTMENT INC.» et au commissaire-vérificateur Monsieur Eric Gilson de leur mandat respectif.

En conséquence, l'assemblée décide de prononcer la clôture de la liquidation de la Société.

Les livres et autres documents de la Société resteront conservés durant 5 (cinq) ans après la clôture de liquidation au 29, avenue Monterey.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015007400/25.

(150007515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



Optilux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.994.

_

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015007395/10.

(150007989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

OTIS Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 44, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 25.562.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015007397/10.

(150007669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

SPF Fratria S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 181.311.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29.12.2014

Les actionnaires de la société SPF FRATRIA S.A. réunis le 29.12.2014 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social de la société au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Pour extrait conforme,

Fait à Luxembourg, le 29.12.2014.

Signature.

Référence de publication: 2015007506/12.

(150007936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Rock Ridge RE 9, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.918.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 22 décembre 2014 a décidé:

- 1 d'accepter la démission de Lewis SCHWARTZ en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.
- 2 de nommer James DOUGHERTY, né le 27 février 1976 à Rahway, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 100, West Putnam Avenue. 06830 Greenwich, Connecticut, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société pour une période indéfinie avec effet immédiat.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

James Dougherty, gérant de catégorie A;

Nicholas A.G. Butt, gérant de catégorie A;

Christoph Tschepe, gérant de catégorie B;

Julien Goffin, gérant de catégorie B; et

Pierre Beissel, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rock Ridge RE 9 S.à r.l.

Référence de publication: 2015007439/22.

(150008148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.



Rousset s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 19, Cité Robi Goldschmit.

R.C.S. Luxembourg B 100.895.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015005744/9.

(150005488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

P.E. Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 156.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015006617/10.

(150006299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Centurion European German Property 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 117.621.

In the year two thousand and fourteen on the thirty day of December,

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholder of Centurion European German Property 1 S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n°117621 with a share capital of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) represented by 500 (five hundred) shares having a par value of EUR 25.- (twenty five euro).

The meeting is presided by Mr Anouar Belli, Private employee, residing professionally at in L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Mrs Michèle Sensi, clerk, residing professionally at in Esch-sur-Alzette.

The chairman requested the notary to act:

- I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document, to be filed with the registration authorities.
- II.- As it appears from the attendance list, all the shares of the Company are present or duly represented at the present extraordinary general meeting. The meeting can validly decide on all the items of the agenda.
 - III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. To approve the Merger Proposal enacted by Maître Joseph Elvinger on the 11 November 2014as published in the Memorial C number 3557 of November 26, 2014.
- 2. To ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies.
 - 3. To discharge the managers with respect to their performance of duties until the date of the Statutory Merger.
 - 4. To indicate the place of custody of the social documents during the legal period.
 - 5. Any other business.

After having approved the foregoing, the meeting unanimously took the following resolutions:



First resolution:

The meeting decides to approve with effective date being 15 October 2014 the Merger Proposal dated November 11, 2014, as published in the Mémorial C number 3557 of 26 November 2014.

The meeting decides that all the assets and liabilities of the Company shall be transferred to the Absorbing Company Germanica S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B under n°122393

Second resolution:

The meeting decides to ascertain the accomplishment of all formalities as referred to in Article 267 of the Luxembourg Law on Commercial Companies

Third resolution:

The meeting decides to give full and entire discharge to the managers of Centurion European German Property 1 S. à r.l., with respect to their performance of duties until the date of the Merger.

Fourth resolution:

The meeting decides that the social documents will be kept during the legal period at the registered office of the Absorbing company.

Declaration

The undersigned notary attests, according to article 271 (2) of Luxembourg Company Act, the existence and legality of the deed and formalities incumbent to the before said company and of the merger proposal.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze le trente décembre,

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Centurion European German Property 1 S. à r.l. établie et ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 117621, avec un capital social de EUR 12.500. (douze mille cinq cents euros) représentée par 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingtcinq euros).

L'assemblée est présidée par Monsieur Anouar BELLI, employé privé, demeurant professionnellement à L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

Monsieur le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Sensi, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

Le président prie le notaire d'acter:

- I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les parts sociales de la société sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Que l'assemblée peut valablement voter sur les résolutions relatives à l'ordre du jour.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Approuver le Projet de Fusion reçu par Maître Joseph Elvinger le 11 novembre 2014 tel que publié au Mémorial C numéro 3557 du 26 novembre 2014.



- 2.- Constater l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.
 - 3.- Décharger les gérants pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la Fusion.
 - 4. Indiquer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.
 - 5 Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide d'approuver avec date effective au 15 octobre 2014, le projet de fusion du 11 novembre 2014 publié au Mémorial C numéro 3557 du 26 novembre 2014.

L'assemblée décide que tous les actifs et passifs de la société seront transférés à la société absorbante GERMANICA S. À R.L. une société à responsabilité limitée constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée L-2661 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122393.

Deuxième résolution:

L'assemblée constate l'accomplissement de toutes les formalités prévues à l'article 267 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive aux Gérants de Centurion European German Property 1 S. à r.l. pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date de la Fusion.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de fixer l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

Déclaration

Le notaire soussigné atteste, conformément aux dispositions de l'articles 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société pré-désignée et du projet de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: BELLI, SENSI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 08/01/2015. Relation: EAC/2015/566. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13/01/2015.

Référence de publication: 2015006119/125.

(150007366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Plock S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.576.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2015.

Carsten SÖNS

Mandataire

Référence de publication: 2015005670/12.

(150005076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



J.Net, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 193.526.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Madame Christine FOUCHET, née CHARREAU, le 1 ^{er} février 1959, à Le Cannet (France), demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, et
- 2) Monsieur Philippe FOUCHET, né le 17 octobre 1951 à Saint-Arnoult-en-Yvelines (France), demeurant profession-nellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

Lesquelles parties comparantes ont déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «J.Net».
- **Art. 3.** Le siège social est établi dans la commune de Leudelange et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme gérant ou administrateur, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés en commandite ou de toutes autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-six euros (EUR 3.354.546,-) représenté par trois millions trois cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-six (3.354.546) parts sociales de 1 euro (EUR 1,-) chacune.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Des transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75 % du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- **Art. 10.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.
 - Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.



Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants, dont, au moins, la signature d'un gérant de catégorie A et la signature d'un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité de (i) tous les gérants de catégorie A présents ou représentés, et (ii) le vote favorable d'au moins un gérant de catégorie B, avec au moins la présence ou la représentation de la majorité des gérants de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, il exercera tous les pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou par les présents statuts.

Les résolutions prises par l'associé unique seront inscrites sous forme de procès-verbaux.

- Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- **Art. 13.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la Société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la Société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.
- **Art. 15.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2015.



Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, les 3.354.546 parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées par apport en nature évalué globalement à trois millions six cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 3.690.000) comme suit:

- 1. Madame Christine FOUCHET, née CHARREAU prénommée, ici présente déclare:
- (i) souscrire 33.546 parts sociales ainsi créées, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 5 actions (soit 1%) de PHF, une société par actions simplifiée de droit français (anciennement sous forme de société à responsabilité limitée) avec siège social au 98, avenue Kléber, 75016 Paris, France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 404 452 658 ayant un capital social de EUR 7.622,45 représenté par 500 actions d'une valeur nominale de EUR 15,2449 chacune, entièrement libérées, et
- (ii) évaluer ledit apport à EUR 36.900, la différence, c'est-à-dire EUR 3.354, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, comptabilisée en comptes courants d'associés de la Société au nom de Madame Christine FOUCHET née CHARREAU, précitée.
 - 2. Monsieur Philippe FOUCHET, prénommé, ici présent, déclare:
- (i) souscrire 3.321000 parts sociales ainsi créées et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en la pleine propriété de 495 actions (soit 99%) de PHF, une société par actions simplifiée de droit français (anciennement sous forme de société à responsabilité limitée), citée ci-dessus, et
- (ii) évaluer ledit apport à EUR 3.653.100, la différence, c'est-à-dire EUR 332.100, ayant la nature juridique d'une soulte limitée à 10 % de la valeur nominale des parts sociales émises par la Société, comptabilisée en comptes courants d'associés de la Société au nom de Monsieur Philippe FOUCHET, précité.

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur des 500 actions apportées a été donnée au notaire instrumentant par le rapport des fondateurs, la copie conforme du procès-verbal de l'assemblée des associés de PHF, SARL tenue le 12 décembre 2014 décidant de la transformation de la forme de la société en SAS dont les formalités d'enregistrement auprès du Receveur du Pôle d'enregistrement à Paris cédex 16 sont en cours, la copie conforme des statuts mis à jour de PHF, SAS précitée, copie d'un extrait récent de son registre de commerce mais encore sous forme de SARL, le bilan intermédiaire au 30 septembre 2014 de PHF, et les attestations du Président de PHF, SAS attestant le nombre actuel d'actions et leur appartenance.

Réalisation effective de l'apport:

Monsieur Philippe FOUCHET et Madame Christine FOUCHET née CHARREAU, précités, ici présents, déclarent, chacun pour son apport respectif que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles.
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- il fait son affaire personnelle des formalités d'enregistrement et de dépôt auprès du registre de commerce à Paris relatives à la transformation de PHF, SARL en SAS et décharge le notaire de toute investigation y afférente; qu'il remettra au notaire soussigné un extrait Kbis de PHF, SAS mis à jour, dès réception.
- il accomplira toutes autres formalités au Grand-Duché de Luxembourg et en France, aux fins d'effectuer l'apport et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.
- de faire sien l'enregistrement, et toutes autres formalités le cas échéant, en France dans le mois de la cession de participation dans des personnes morales à prépondérance immobilière en application du CGI notamment des articles 635 et suivant et notamment l'article 718bis dans l'hypothèse où la présente opération tombait dans le champ d'application de la perception desdits droits.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à trois mille cent euros (EUR 3.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la Société ayant été arrêtés ainsi, les associés préqualifiés, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

- 1) Sont nommés gérants A de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Philippe FOUCHET, précité, né le 17 octobre 1951 à Saint-Arnoult-en-Yvelines, France, demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.
- Madame Christine FOUCHET, précitée, née CHARREAU le 1 ^{er} février 1959 à Le Cannet, France, demeurant professionnellement au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.



2) Est nommé gérant B pour une durée indéterminée: Cyan S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 136.122.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant A et du gérant B.

3) Le siège social est établi à L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes ici présentes connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christine Fouchet, Philippe Fouchet, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 décembre 2014. LAC / 2014 / 61172. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006420/180.

(150007324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

KD Manhattan Luxco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.338.495,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 140.309.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, born in Mexico City, Mexico, on 9 February 1940, with professional address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

Mrs. Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, homemaker, born in Jocotitlan, Mexico, on 17 December 1945, with address at Guillermo Gonzalez Camarena 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexico,

(together the "Original Shareholders"),

here represented by Mrs Solange Wolter-Schieres, notary's clerk, residing professionally in 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the appearing parties are the Original Shareholders of KD Manhattan Luxco S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office set at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 140.309, incorporated by a deed of the undersigned notary on 2 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1961 on 11 August 2008, and whose articles of association have been modified for the last time by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 22 October 2014, in course of publication in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five US Dollars (USD 2,318,495.-) by the issuance of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five (2,318,495) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each;



- 2. Admission of Fambeck Luxco Sàrl, with registered office in 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Company and Trade Register ("Fambeck"), as new shareholder of the Company;
- 3. Subsequent waiver by the Original Shareholders of their preferential subscription rights in relation to the two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five (2,318,495) new issued shares subscribed by Fambeck;
- 4. Subscription and payment of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five (2,318,495) new issued shares by Fambeck by contribution in kind;
 - 5. Approval of the amendment of the Company's articles of association to reflect the issuance of new shares,
 - 6. Proxies.
 - 7. Miscellaneous.

After the foregoing was unanimously approved by the Original Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Original Shareholders DECIDE to increase the corporate capital of the Company by an amount of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five US Dollars (USD 2,318,495.-) by the issuance of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five (2,318,495) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each, each share vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The Original Shareholders APPROVE Fambeck, as new shareholder of the Company and the Original Shareholders DECIDE to waive their preferential subscription rights.

Third resolution

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Mrs Solange Wolter-Schieres, acting in his capacity as duly appointed special attorney of Fambeck by virtue of one proxy given under private seal, which will remain attached to the present deed.

Fambeck DECIDES to subscribe for two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five (2,318,495) new shares divided into two hundred forty six thousand nine hundred sixty-five (246,965) new class A shares, two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class B shares, two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class D shares, two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class D shares, two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class F shares, two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class G shares, two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class H shares, two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class I shares and two hundred thirty thousand one hundred seventy (230,170) new class J shares, with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each and full payment of the two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five (2,318,495) new shares by a contribution in kind consisting in the ownership of a claim (the "Claim").

Description of the contribution in kind

The appearing persons stated that:

The total of the Claim being valued by the board of managers of Fambeck (the "Board") at the amount of two million three hundred eighteen thousand four hundred ninety-five US Dollars (USD 2,318,495.-) on the basis of a valuation report made by the Board.

Evidence of the Claim's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claim have been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution in kind being fully carried out, the Original Shareholders and Fambeck unanimously DECIDE to amend article 5.1. of the Articles to read as follows:

- " **5.1.** The issued corporate capital is set at two million three hundred thirty eight thousand four hundred ninety-five US Dollars (USD 2,338,495.-), divided into:
 - Two hundred forty-eight thousand nine hundred sixty-five (248,965) Class A shares,
 - Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class B shares,
 - Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class C shares,
 - Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class D shares,
 - Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class E shares,
 - Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class F shares,
 - Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class G shares,
 - Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class H shares,



- Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class I shares, and
- Two hundred thirty-two thousand one hundred seventy (232,170) Class J shares

Each share with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) all subscribed and fully paid-up and with such rights and obligations as set out in the present articles of incorporation."

Fifth resolution

The Original Shareholders and Fambeck unanimously RESOLVE to authorize any manager of the Company, acting individually under his sole signature, in the name and on behalf of the Company to amend, sign and execute the share register of the Company to reflect the capital increase, and more generally to carry out any necessary or useful actions in relation to the present resolutions.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 3,200.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the appearing parties, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing people signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu

Monsieur Juan Francisco Beckmann Vidal, entrepreneur, né à Mexico City, Mexique, le 9 février 1940, demeurant professionnellement à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique, Madame Maria De Jesus Dora Legorreta Santos, sans profession, née à Jocotitlan, Mexico, le 17 décembre 1945, demeurant à Guillermo Gonzalez Camarena, 800-Piso 4, Col. Zedec Santa Fe, C.P. 01210, Mexico, D.F., Mexique,

(dénommés ensemble les "Associés d'Origine"),

dûment représentés Madame Solange Wolter-Schieres, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg,

en vertu de procurations données sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, agissant en qualité ci-dessus indiquée, déclarent et demandent au notaire:

I. d'acter que les parties comparantes sont les Associés d'Origine de la société à responsabilité limitée KD Manhattan Luxco S.à r.l, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.309, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 2 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1961 du 11 août 2008, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 octobre 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association (ci-après la «Société»).

II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda cidessous:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars américains (USD 2.318.495.-) par l'émission de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.318.495) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune:
- 2. Admission de Fambeck Luxco Sàrl, ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés («Fambeck»), en tant que nouvel associé de la Société;



- 3. Renonciation subséquente par les Associés d'Origine de leur droit préférentiel de souscription concernant les deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.318.495) nouvelles parts sociales émises et souscrites par Fambeck;
- 4. Souscription et libération des deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.318.495) nouvelles parts sociales par Fambeck par un apport en nature;
 - 5. Approbation de la modification des statuts pour refléter l'émission de nouvelles parts sociales;
 - 6. Procurations; et
 - 7. Divers.

Après que ce qui précède ait été approuvé par les Associés d'Origine, ces derniers ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés d'Origine DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars américains (USD 2.318.495.-) par l'émission de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.318.495) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Deuxième résolution

Les Associés d'Origine APPROUVENT Fambeck en tant que nouvel associé de la Société et les Associés d'Origine DECIDENT de renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution Intervention - Souscription - Paiement

Est alors intervenu aux présentes Madame Solange Wolter-Schieres, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Fambeck, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui restera annexée aux présentes.

Fambeck a déclaré souscrire et payer en totalité les deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (2.318.495) divisées en deux cent quarante-six mille neuf cent soixante-cinq (246.965) nouvelles parts sociales de classe A, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe B, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe C, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe D, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe E, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe F, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe H, deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe I et deux cent trente mille cent soixante-dix (230.170) nouvelles parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune pour un montant de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars américains (USD 2.318.495.-) par paiement consistant en l'apport en nature d'une créance (la «Créance»).

Description de l'apport en nature

Les comparants déclarent que:

La Créance a été évaluée par le conseil de gérance de Fambeck (le «Conseil») à un montant de deux millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars américains (USD 2.318.495.-) sur la base d'un rapport d'évaluation émis par le Conseil.

Preuve de l'existence et de la valeur de la Créance

Preuve de la propriété et de la valeur de la Créance a été donnée au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, l'apport en nature ayant été accompli, les Associés d'Origine et Fambeck décident de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

- « **5.1.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions trois cent trente-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze Dollars Américains (USD 2.338.495) divisé en:
 - deux cent quarante-huit mille neuf cent soixante-cinq (248.965) parts sociales de classe A,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe B,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe C,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe D,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe E,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe F,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe G,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe H,
 - deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe I, et



- deux cent trente-deux mille cent soixante-dix (232.170) parts sociales de classe J.

Chaque part sociale a une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) et toutes entièrement souscrites et libérées avec tous les droits et obligations tels que déterminés par les présents statuts.»

Cinquième résolution

Les Associés d'Origine et Fambeck DÉCIDENT d'autoriser tout gérant de la Société, agissant individuellement sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à modifier, adapter et signer le registre des associés de la Société et d'y refléter l'augmentation de capital précitée et plus généralement d'entreprendre toutes actions utiles ou nécessaires en relation avec les présentes résolutions.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunération et charges, de quelque forme que ce soit, incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à EUR 3.200,-.

L'ordre du jour étant épuisé, et sans question complémentaire, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare qu'à la requête des membres du bureau et des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre les deux versions, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, dont les noms, noms de baptême, états civils et adresses sont connus du notaire, celui-ci a signé le présent acte avec nous, notaire.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 octobre 2014. Relation: LAC/2014/51050. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 6 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006449/218.

(150006481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Class Real Estate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.586.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty third day of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

HAILWOOD INVESTMENTS LTD, a limited liability company incorporated and existing by the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar, and registered with the Register of Companies of Gibraltar under number 95798, (The Sole Shareholder),

here represented by Mrs Rachida MARTINOT, employee, professionally residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal dated 18 December 2014.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with the deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, requests the notary to enact the following:

- That he is the Sole actual Shareholder of Class Real Estate Investments S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, which was incorporated by a deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 14, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1917 on October 12, 2006 (the "Company") and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B118.586. The Articles have not been modified since then.
- All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda.

The agenda of the meeting is the following:

- 1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Appointment of AlterDomus Liquidation Services S.à r.l., having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquiator of the Company (The "Liquidator");



- 3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
- 4. Approval of the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to December 19, 2014;
- 5. Discharge to be granted to the managers of the Company for the execution of their respective mandates; and
- 6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B142389 and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Sole Shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the partners. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from January 1, 2014 to December 19, 2014.

Fifth resolution

The Sole Shareholder decides to grant full and total discharge to the board of managers of the Company for the execution of their respective mandates until the date of the present extraordinary general meeting.

There being no further business, the Meeting was thereupon terminated.

Expenses

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately at one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HAILWOOD INVESTMENTS LTD, une «limited liability company» régie par les lois du Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Center, Casemates Square, Gibraltar, immatriculée auprès du registre de commerce de Gibraltar sous le numéro 95798, (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Rachida Martinot, salariée, résidant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 décembre 2014.



Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire du comparant, et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- qu'elle est l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Class Real Estate Investments S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juin 2006, publié au Mémorial C, N°1417 du 12 octobre 2006 (la «Société») et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.586. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.
- que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement libérées;

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation;
- 2. Nomination de Alter Domus Liquidation Services S.à r.l. ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que liquidateur de la Société («le Liquidateur»;
 - 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
 - 4. Approbation des états financiers de la Société du 1 er janvier 2014 au 19 décembre 2014;
 - 5. Décharge aux gérants pour l'exercice de leurs mandats de leurs mandats jusqu'à la date de la présente assemblée;
 - 6. Divers

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer Alter Domus Liquidation Services S. à r.l., enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142389 et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Associé Unique décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des associés. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Associé Unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Associé Unique décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan et le compte des profits et pertes de la Société pour la période s'écoulant du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date de la présente Assemblée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des parties comparantes le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Martinot, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63632. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006124/143.

(150006917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

InfraVia II Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 181.909.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth of December.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

The sole shareholder of the Company, exercising the powers reserved to the general meeting in accordance with article 67(1) second paragraph of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended,

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing person is the sole shareholder of the joint stock company (société anonyme) incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "InfraVia II Invest S.A." (hereinafter, the Company), with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181909, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated November 18, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 136 dated January 15, 2014 and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 27, 2014 under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.
- II. The Company's share capital is set at one million three hundred one thousand nineteen Euro (EUR 1.301.019,00) represented by three hundred forty-six thousand (346.000) class A shares, three hundred eighty-two thousand twenty (382.020) class B shares, one hundred fourteen thousand nine hundred twenty (114.920) class B1 shares and four hundred fifty-eight thousand seventy-nine (458.079) class B2 shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.
- III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of one million two hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 1.268.000,00) to raise it from its present amount of one million three hundred one thousand nineteen Euro (EUR 1.301.019,00) to two million five hundred sixty-nine thousand nineteen Euro (EUR 2.569.019,00) by the creation and issuance of:
- one hundred thousand (100.000) class C shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Shares);
- three hundred fifty thousand four hundred (350.400) class D1 shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D1 Shares); and
- eight hundred seventeen thousand six hundred (817.600) class D2 shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D2 Shares, together with the Class C Shares and the Class D1 Shares, the New Shares).

Subscription - Payment

The sole shareholder declares to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of one million two hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 1.268.000,00) as follows:

- the sole shareholder subscribes for the Class C Shares and fully pays them up at their aggregate nominal value of one thousand Euro (EUR 100.000,00) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held by the sole shareholder towards the Company in the amount of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) (the Receivable);
- the sole shareholder subscribes for the Class D1 Shares and fully pays them up at their aggregate nominal value of three hundred fifty thousand four hundred Euro (EUR 350.400,00) by contribution in cash in the same amount; and



- the sole shareholder subscribes for the Class D2 Shares and fully pays them up at their aggregate nominal value of eight hundred seventeen thousand six hundred Euro (EUR 817.600,00) by contribution in cash in the same amount.

The amount of one million one hundred sixty-eight thousand Euro (EUR 1.168.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary.

The total value of the Receivable is declared by the sole shareholder to be of one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00), which valuation is accepted by the Company and subject to an independent auditor's report, in accordance with article 32-1 (5) of the law on commercial companies, established by FPS Audit S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 159674 (FPS Audit), auditor, which report concludes as follows:

Conclusion

"Based on the verification procedures applied as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the aggregate value of the contribution in kind amounting to EUR 100 000 does not correspond at least in number and nominal value to the 100 000 new Class C shares to be issued, each having a par value of EUR 1."

Prementioned report, being initialized ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- the above-mentioned auditor's report;
- a contribution declaration of the sole shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The sole shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable to be contributed and possesses the power to dispose of it, the Receivable being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the sole shareholder, is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the contribution and to render it effective anywhere and toward any third party.
- IV. Further to the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 5 first paragraph of the Company's articles of association so that it shall henceforth read as follows:
- " **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at two million five hundred sixty-nine thousand nineteen Euro (EUR 2.569.019,00) represented by:
 - three hundred forty-six thousand (346.000) class A shares (the Class A Shares);
 - three hundred eighty-two thousand twenty (382.020) class B shares (the Class B Shares);
 - one hundred fourteen thousand nine hundred twenty (114.920) class B1 shares (the Class B1 Shares);
 - four hundred fifty-eight thousand seventy-nine (458.079) class B2 shares (the Class B2 Shares);
 - one hundred thousand (100.000) class C shares (the Class C Shares);
 - three hundred fifty thousand four hundred (350.400) class D1 shares (the Class D1 Shares); and
- eight hundred seventeen thousand six hundred (817.600) class D2 shares (the Class D2 Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class C Shares and the Class D1 Shares, the Shares);
 - all fully paid up and with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each."
- V. The sole shareholder acknowledges the report issued by FPS Audit, prenamed, in relation to the Issuance 1 (as defined below), which concludes as follows:

Conclusion

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the 8 500 000 C Bonds for a total amount of EUR 8 500 000,00 is not at least equal to the number and the nominal value of the shares which would be issued, if the conversion rights would be exercised at the date of the issue of our report."

The report is here annexed.

VI. The sole shareholder acknowledges the report of the board of directors of the Company dated December 24, 2014, which includes the terms and conditions of the Issuance 1.



VII. The sole shareholder acknowledges that: (i) the CBs C (as defined below) of a specific class are convertible into each relevant class of shares of the Company, existing or to be created upon conversion of the CBs C (the Conversion C Shares) as per the conversion ratio detailed in the terms and conditions of the CBs attached to the report of the directors above mentioned, and that (ii) on the conversion of the CBs C, such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CBs C, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares as per each class of shares, as the case may be, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CBs C.

VIII. The sole shareholder resolves to approve the terms and conditions of the CBs C as set forth in the report issued by the board of directors and to approve the issuance by the Company of eight million five hundred thousand (8.500.000) class C convertible bonds, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the CBs C), for an aggregate amount of eight million five hundred thousand Euro (EUR 8.500.000,00) (the Issuance 1).

IX. The sole shareholder resolves to authorize and empower the board of directors to (i) implement the Issuance 1 in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs C, and to (ii) determine the date of the issuance of the CBs C and their terms and conditions as set forth in the directors' report.

X. The sole shareholder acknowledges the two (2) reports issued by FPS Audit, prenamed, in relation to the Issuance 2 (as defined below), which concludes as follows:

Conclusion 1

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the 29 784 000 D1 Bonds for a total amount of EUR 29 784 000,00 with effect as at December 24, 2014 is not at least equal to the number and the nominal value of the shares which would be issued, if the conversion rights would be exercised at the date of the issue of our report."

The report is here annexed.

Conclusion 2

"Based on the work performed as described in section 4 of this report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the total value attributed to the 80 942 400 D2 Bonds for a total amount of EUR 80 942 400,00 with effect as at December 24, 2014 is not at least equal to the number and the nominal value of the shares which would be issued, if the conversion rights would be exercised at the date of the issue of our report."

The report is here annexed.

XI. The sole shareholder acknowledges the report of the board of directors of the Company dated December 24, 2014, which includes the terms and conditions of the Issuance 2.

XII. The sole shareholder acknowledges that: (i) the CBs D (as defined below) of a specific class are convertible into each relevant class of shares of the Company, existing or to be created upon conversion of the CBs D (the Conversion D Shares) as per the conversion ratio detailed in the terms and conditions of the CBs D attached to the report of the directors above mentioned, and that (ii) on the conversion of the CBs D, such shares shall be issued in accordance with the terms and conditions of the CBs D, entitling their respective holders to the same rights as the holders of the currently issued and outstanding shares as per each class of shares, as the case may be, save as otherwise provided in the terms and conditions of the CBs D.

XIII. The sole shareholder resolves to approve the terms and conditions of the CBs D as set forth in the report issued by the board of directors and to approve the issuance by the Company convertible bonds, as follows (the Issuance 2):

- twenty-nine million seven hundred eighty-four thousand (29.784.000) class D1 convertible bonds, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of twenty-nine million seven hundred eighty-four thousand Euro (EUR 29.784.000,00) (the CBs D1); and
- eighty million nine hundred forty-two thousand four hundred (80.942.400) class D2 convertible bonds, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, for an aggregate amount of eighty million nine hundred forty-two thousand four hundred Euro (EUR 80.942.400,00) (the CBs D2, and altogether with the CBs D1, the CBs D).

XIV. The sole shareholder resolves to authorize and empower the board of directors to (i) implement the Issuance 2 in accordance with and subject to the terms and conditions of the CBs D, and to (ii) determine the date of the issuance of the CBs D and their terms and conditions as set forth in the directors' report.

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esh-sur-Alzette, on the date first written above.



The document having been read to the proxy holder of the appearing person, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

L'actionnaire unique de la Société, exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale en conformité avec l'article 67(1) deuxième paragraphe de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'actionnaire unique de la société anonyme établie dans le Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «InfraVia II Invest S.A.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181909, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 18 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 136 daté du 15 janvier 2014 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire, en date du 27 octobre 2014, en cours de publication auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à un million trois cent un mille dix-neuf Euro (EUR 1.301.019,00) représenté par trois cent quarante-six mille (346.000) actions de catégorie A, trois cent quatre-vingt-deux mille vingt (382.020) actions de catégorie B, cent quatorze mille neuf cent vingt (114.920) actions de catégorie B1 et quatre cent cinquante-huit mille soixante-dix-neuf (458.079) actions de catégorie B2, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million deux cent soixante-huit mille Euro (EUR 1.268.000,00) afin de le porter de son montant actuel d'un million trois cent un mille dix-neuf Euro (EUR 1.301.019,00) à deux millions cinq cent soixante-neuf mille dix-neuf Euro (EUR 2.569.019,00), par la création et l'émission de:

- cent mille (100.000) nouvelles actions de catégorie C, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Catégorie C);
- trois cent cinquante mille quatre cents (350.400) nouvelles actions de catégorie D1, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Catégorie D1); et
- huit cent dix-sept mille six cents (817.600) nouvelles actions de catégorie D2, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Actions de Catégorie D2, ensemble avec les Actions de Catégorie C et les Actions de Catégorie D1, les Nouvelles Actions).

Souscription - Libération

L'actionnaire unique déclare souscrire les Nouvelles Actions et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total d'un million deux cent soixante-huit mille Euro (EUR 1.268.000,00) comme suit:

- L'actionnaire unique souscrit les Actions de Catégorie C et les libère à leur valeur nominale totale de cent mille Euro (EUR 100.000,00) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue par l'actionnaire unique envers la Société pour un montant de cent mille Euro (EUR 100.000,00) (la Créance);
- L'actionnaire unique souscrit les Actions de Catégorie D1 et les libère à leur valeur nominale totale de trois cent cinquante mille quatre cents Euro (EUR 350.400,00) par apport un numéraire du même montant; et
- L'actionnaire unique souscrit les Actions de Catégorie D2 et les libère à leur valeur nominale totale de huit cent dixsept mille six cents Euro (EUR 817.600,00) par apport un numéraire du même montant.

Le montant d'un million cent soixante-huit mille Euro (EUR 1.168.000,00) a été intégralement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

La valeur totale de la Créance est déclarée par l'actionnaire unique être de cent mille Euro (EUR 100.000,00), laquelle évaluation, acceptée par la Société, est sujette au rapport d'un réviseur d'entreprise indépendant conformément à l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qui est établi par FPS Audit S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159674 (FPS Audit), et dont le rapport conclut comme suit:



Conclusion

«Sur la base du travail effectué et décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur totale de l'apport en nature d'un montant d'EUR 100.000 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des 100 000 nouvelles Actions de Catégorie C émises, chacune avec une valeur nominale d'EUR 1».

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- Le rapport du réviseur d'entreprise susvisé;
- une déclaration d'apport de l'actionnaire unique, précité, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'actionnaire unique, précité, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle -ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'actionnaire unique, précité, ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer son apport et le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.
- IV. Suite aux résolutions ci-dessus, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 5, paragraphe premier, des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cinq cent soixante-neuf mille dix-neuf Euro (EUR 2.569.019,00) représenté par:
 - Trois cent quarante-six mille (346.000) actions de catégorie A (les Actions de Catégorie A);
 - Trois cent quatre-vingt-deux mille vingt (382.020) actions de catégorie B (les Actions de Catégorie B);
 - cent quatorze mille neuf cent vingt (114.920) actions de catégorie B1 (les Actions de Catégorie B1); et
 - quatre cent cinquante-huit mille soixante-dix-neuf (458.079) actions de catégorie B2 (les Actions de Catégorie B2);
 - cent mille (100.000) actions de catégorie C (les Actions de Catégorie C);
 - trois cent cinquante mille quatre cents (350.400) actions de catégorie D1 (les Actions de Catégorie D1); et
- huit cent dix-sept mille six cents (817.600) actions de catégorie D2 (les Actions de Catégorie D2, et ensemble avec les Actions de Catégorie A, les Actions de Catégorie B2, les Actions de Catégorie C, et les actions de Catégorie D1, les Actions);

toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune et intégralement libérées."

V. L'actionnaire unique prend connaissance du rapport émis par FPS Audit, prénommé, en relation avec l'Emission 1 (telle que définie ci-après), qui conclut comme suit:

Conclusion

«Sur la base du travail effectué et décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur des 8.500.000 obligations convertibles de catégorie C pour un montant total d'EUR 8 500 000,00 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises, si les droits de conversion étaient exercés à la date l'émission de notre rapport.»

Le prédit rapport est annexé au présentes.

VI. L'actionnaire unique prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société daté du 24 décembre 2014, qui inclût les conditions générales de l'Emission 1.

VII. L'actionnaire unique reconnaît que (i) les OC C (tels que défini ci-après) d'une catégorie donnée sont convertibles en actions de la Société de la même catégorie, existante ou à créer au moment de la conversion des OC C (les Actions Convertibles C) au ratio de conversion détaillé dans les conditions générales des OC C attaché au rapport émis par le conseil d'administration mentionné ci-dessus, et que (ii) lors de la conversion des OC C, de telles actions seront émises conformément aux conditions générales des OC C, conférant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation selon chaque catégorie d'actions le cas échéant, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les conditions générales des OC C.

VIII. L'actionnaire unique décide d'approuver les conditions générales des OC C, telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration et d'autoriser l'émission par la Société de huit millions cinq cent mille (8.500.000) obligations convertibles de catégorie C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les OC C), pour un montant total de huit millions cinq cent mille Euro (EUR 8.500.000,00) (l'Emission 1).



- IX. L'actionnaire unique décide d'autoriser et d'habiliter le conseil d'administration à (i) mettre en oeuvre l'Emission 1 conformément aux conditions générales des OC C, et (ii) déterminer la date de l'émission des OC C et leurs conditions générales telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration.
- X. L'actionnaire unique prend connaissance des deux (2) rapports émis par FPS Audit, prénommé, en relation avec l'Emission 2 (telle que définie ci-après), qui concluent comme suit:

Conclusion 1

«Sur la base du travail effectué et décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur des 29.784.000 obligations convertibles de catégorie D1 pour un montant d'EUR 29.784.000,00 au 24 décembre 2014 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises, si les droits de conversion étaient exercés à la date l'émission de notre rapport.»

Le prédit rapport est annexé au présentes.

Conclusion 2

«Sur la base du travail effectué et décrit à la section 4 de ce rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous amène à croire que la valeur des 80.942.400 obligations convertibles de catégorie D2 pour un montant d'EUR 80.942.400,00 au 24 décembre 2014 ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions qui seraient émises, si les droits de conversion étaient exercés à la date l'émission de notre rapport.»

Le prédit rapport est annexé au présentes.

XI. L'actionnaire unique prend connaissance du rapport du conseil d'administration de la Société daté du 24 décembre 2014, qui inclût les conditions générales de l'Emission 2.

XII. L'actionnaire unique reconnaît que (i) les OC D (tels que défini ci-après) d'une catégorie donnée sont convertibles en actions de la Société de la même catégorie, existante ou à créer au moment de la conversion des OC D (les Actions Convertibles D) au ratio de conversion détaillé dans les conditions générales des OC D attaché au rapport émis par le conseil d'administration mentionné ci-dessus, et que (ii) lors de la conversion des OC D, de telles actions seront émises conformément aux conditions générales des OC D, conférant à leurs détenteurs respectifs les mêmes droits que les détenteurs des actions de la Société actuellement émises et en circulation selon chaque catégorie d'actions le cas échéant, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les conditions générales des OC D.

XIII. L'actionnaire unique décide d'approuver les conditions générales des OC D, telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration et d'autoriser l'émission par la Société d'obligations convertibles, comme suit (l'Emission 2):

- vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille (29.784.000) obligations convertibles de catégorie D1 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-quatre mille Euro (EUR 29.784.000,00) (les OC D1);
- quatre-vingt millions neuf cent quarante-deux mille quatre cents (80.942.400) obligations convertibles de catégorie D2 d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune, pour un montant total de quatre-vingt millions neuf cent quarante-deux mille quatre cents Euro (EUR 80.942.400,00) (les OC D2, et ensemble avec les OC D1, les OC D).

XIV. L'actionnaire unique décide d'autoriser et d'habiliter le conseil d'administration à (i) mettre en oeuvre l'Emission 2 conformément aux conditions générales des OC D, et (ii) déterminer la date de l'émission des OC D et leurs conditions générales telles que définies dans le rapport émis par le conseil d'administration.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18658. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015006391/318.

(150007012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 193.488.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Highbridge - GIM Credit Lux S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with pending registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, having its registered office at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

here represented by Maître Philipp Metzschke, Avocat, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

- 2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.
- 2.2 The Company may acquire by purchase, subscription, or any other manner, transfer by sale, exchange or in any other manner, as well as short sell and margin trade or finance or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.
- 2.3 The Company may borrow in any form. It may issue shares and profit participating notes (to the extent these are in registered form). The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.
- 2.4 The Company may also give guarantees and grant security in favor of third parties to secure its obligations, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.
- 2.5 The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.6 The Company may also carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

- 3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.
- 3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

- 4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
- 4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.



4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

- 5.1 The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1) each.
- 5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the sole shareholder adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.
 - 5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

- 6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.
- 6.2 The shares of the Company are in registered form.
- 6.3 The Company may have one shareholder only.
- 6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding the sole shareholder shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

- 7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by the sole shareholder. This register shall contain all the information required by the Law.
- 7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.
- 7.3 Inter vivos, the shares may only be transferred to a new sole shareholder subject to the approval of such transfer given by the sole shareholder.
- 7.4 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.
 - 7.5 Shares may only be transferred after a period of ten (10) years from the date of the incorporation of the Company.

C. Decisions of the sole shareholder

- **Art. 8. Decisions of the sole shareholder.** The sole shareholder is vested with the powers expressly reserved to it by law and by these articles of association.
 - Art. 9. Change of nationality. The sole shareholder may change the nationality of the Company.
- **Art. 10. Amendments of the articles of association.** Any amendment of the articles of association requires a resolution of the sole shareholder.

D. Management

Art. 11. Composition and powers of the board of managers.

- 11.1 The Company shall be managed by three (3) managers which form a board of managers.
- 11.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the sole shareholder.

Art. 12. Appointment, removal and term of office of managers.

- 12.1 The manager(s) shall be appointed by sole shareholder which shall determine their remuneration and term of office.
- 12.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the sole shareholder.

Art. 13. Convening meetings of the board of managers.

- 13.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.
- 13.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document



being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

13.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Conduct of meetings of the board of managers.

- 14.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.
- 14.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.
- 14.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.
- 14.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication initiated from Luxembourg by any manager, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.
- 14.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.
- 14.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. The chairman, if any, shall not have a casting vote.
- 14.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.
- Art. 15. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any, or in his absence by the chairman pro tempore and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.
- Art. 16. Dealing with third parties. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of any two (2) managers or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the Company within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 17. Auditor.

- 17.1 The Company shall be supervised by one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) appointed by the sole shareholder of the Company.
 - 17.2 An independent auditor may only be removed by the sole shareholder with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 18. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 19. Annual accounts and allocation of profits.

- 19.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.
- 19.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.
- 19.3 Sums contributed to a reserve of the Company by the sole shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing sole shareholder agrees to such allocation.
- 19.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.
- 19.5 The remainder of the annual net profits shall be distributed in accordance with applicable law and any agreement entered into by and between the Company and the Company's investors.



G. Liquidation

Art. 20. Liquidation.

20.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the sole shareholder deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

20.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the sole shareholder.

H. Final clause - Governing law

Art. 21. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

- 1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2015.
 - 2. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares issued have been subscribed by Highbridge - GIM Credit Lux S.A., aforementioned, for the price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and having waived any convening requirements, has passed the following resolutions:

- 1. The address of the registered office of the Company is set at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
- (i) Faith Rosenfeld, born on 22 December 1951 in Massachussets, United States of America with professional address at 40 West 57 th Street, Floor 33, New York, NY 10019, United States of America;
- (ii) Martin Paul Galliver, born on 13 June 1980 in Monaco with professional address at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and
- (iii) Johannes de Zwart, born on 19 June 1967 in The Hague, the Netherlands with professional address at 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 3. The following person is appointed as independent auditor until the sole shareholder adopts the resolutions to approve the Company's annual accounts for the first financial year 2015:

PricewaterhouseCoopers, a société coopérative incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 65 477, having its registered office at 400 route d'Esch L-1014 Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:



Highbridge - GIM Credit Lux S.A., une société anonyme, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ayant son siège social au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

dûment représentée par Maître Philipp Metzschke, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1 er. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Highbridge - GIM Credit Master Lux S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

- 2.1 La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.
- 2.2 La Société peut acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, transférer par vente, échange ou de toute autre manière, ainsi que par vente à découvert et marge commerciale ou financière ou de toute autre manière, titres, obligations garanties ou non garanties, titres ou instruments de dettes et autres titres ou instruments financiers de tout type ainsi que les contrats correspondants ou liés à ceux-ci.
- 2.3 La Société peut faire des emprunts sous toute forme. Elle peut émettre des parts sociales et des prêts de participation (dans la mesure où ils sont sous forme nominatives). La Société peut prêter des fonds y compris les produits de tout emprunt et/ou émissions de parts sociales ou d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société.
- 2.4 La Société peut également garantir et accorder des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations, ou les obligations de ses filiales, des sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut de plus gager, céder, grever ou autrement créer des sûretés sur tout ou partie de ses actifs.
- 2.5 La Société peut conclure, signer, apporter et exécuter des swaps, des contrats à terme normalisés et de gré à gré, des options, des achats, des prêts de titres et toutes transactions similaires. La Société peut généralement user de toutes techniques et instruments liés aux investissements dans le but d'une gestion efficace, notamment mais pas uniquement, les techniques et instruments visant à protéger contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêts et les autres risques.
- 2.6 La Société peut également exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

- 3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

- 4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'associé unique, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.
- 4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.
- 4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à vingt mille Dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar américain (USD 1) chacune.



- 5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'associé unique, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.
 - 5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.
- 6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.
- 6.3 La Société ne peut avoir qu'un associé.
- 6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire de l'associé unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

- 7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de l'associé unique pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi.
- 7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.
- 7.3 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à un nouvel associé unique sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par l'associé unique.
- 7.4 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.
- 7.5 Les parts sociales ne peuvent être transférées qu'après une durée de dix (10) ans à compter de la date d'immatriculation de la Société.

C. Décisions de l'associé unique

- **Art. 8. Décisions de l'associé unique.** L'associé unique est investi des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.
 - Art. 9. Changement de nationalité. L'associé unique peut changer la nationalité de la Société.
 - Art. 10. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert une décision de l'associé unique.

D. Gérance

Art. 11. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

- 11.1 La Société est gérée par trois (3) gérants qui forment un conseil de gérance.
- 11.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'associé unique.

Art. 12. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

- 12.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'associé unique qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat.
- 12.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique.

Art. 13. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

- 13.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.
- 13.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnées dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.
- 13.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.



Art. 14. Conduite des réunions du conseil de gérance.

- 14.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.
- 14.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.
- 14.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.
- 14.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, initié au Luxembourg par tout gérant, permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.
- 14.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.
- 14.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.
- 14.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.
- Art. 15. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.
- Art. 16. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe de deux (2) gérants ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par la Société dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 17. Réviseur d'entreprises agréé.

- 17.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommé(s) par l'associé unique de la Société.
- 17.2 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'associé unique que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 18. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 19. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

- 19.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.
- 19.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 19.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par l'associé unique peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'associé unique consent à cette affectation.
- 19.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.
- 19.5 Le solde des bénéfices annuels nets sont distribués conformément à la loi applicable et à tout accord conclu par la Société et ses investisseurs.



G. Liquidation

Art. 20. Liquidation.

20.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'associé unique ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

20.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué à l'associé unique.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 21. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

- 1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les vingt mille (20.000) parts sociales émises ont été souscrites par Highbridge - GIM Credit Lux S.A., susmentionnée, pour un prix de vingt mille Dollars américains (USD 20.000).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de vingt mille Dollars américains (USD 20.000) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de vingt mille Dollars (USD 20.000) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

- 1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:
- (i) Faith Rosenfeld, née au Massachussets, Etats-Unis d'Amérique, le 22 décembre 1951, résidant professionnellement au 40 West 57 th Street, Floor 33, NY 10019, New York, Etats-Unis d'Amérique;
- (ii) Martin Paul Galliver, né à Monaco, Principauté de Monaco, le 13 juin 1980, résidant professionnellement 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- (iii) Johannes de Zwart, né à La Haye, Pays-Bas, le 19 juin 1967, résidant professionnellement au 46a, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- 3. La personne suivante est nommée réviseur d'entreprise agréé jusqu'à ce que l'associé unique statue sur les comptes annuels de la Société pour le premier exercice social 2015:

PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés luxembourgeois sous le numéro B 65.477, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du comparant que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du comparant et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire du comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. KREUZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63685. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006373/423.

(150006644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.



Donjon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 43.003.

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of December,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

Is held

An extraordinary general meeting of the shareholders of "DONJON S.A.", a société anonyme having its registered office in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 43.003, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 rd February 1993, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 225 of 17 th May 1993 (the "Company").

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 8 th May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1432 of 24 th July 2009.

The meeting is opened at 10.50 a.m. with Mrs Marina MULLER, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Cheryl GESCHWIND, private employee, residing professionally in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The meeting elected as scrutineer Mrs Peggy PARTIGIANONE, private employee, residing professionally in L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the present meeting has the following:

Agenda

- 1. Transfer of the registered office of the Company with effect as from 1 December 2015 at Route d'Arlon 19/21 in Strassen, Luxembourg.
- 2. Extension of the financial year of the Company so as to fix it from 1 March to last day of February, with effect on 1 March 2015.
 - 3. Extension of the current financial year to 28 February 2015.
 - 4. Subsequent amendments of the articles of association of the Company.
 - 5. Miscellaneous.
- II. That the present or represented shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain attached to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to transfer the registered office of the Company to 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, with effect on 1 st December 2015.

Second resolution:

The general meeting decides to change the financial year of the Company so as to fix it from 1 st March to the last day of February, with effect on 1 st March 2015.

Exceptionally, the current financial year will end on 28 th February 2015.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, the general meeting decides to change the first paragraph of article 2 and article 12 of the articles of association of the Company, so that they will be read as follows:



- "Art. 2. (first paragraph). The registered office is established in Strassen."
- " Art. 12. The accounting year of the Company begins on the first day of March and terminates on the last day of February of the following year."

Forth resolution:

Furthermore, the general meeting recognizes that the authorized capital has expired and therefore the general meeting decides to delete the last paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the French text will prevail.

The document having been read to the appearers, the board of the meeting signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «DONJON S.A.», ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 43.003, constituée suivant acte notarié en date du 23 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 225 du 17 mai 1993 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 8 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1432 du 24 juillet 2009.

L'assemblée est ouverte à 10.50 heures sous la présidence de Madame Marina MULLER, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Cheryl GESCHWIND, employée privée, résidant professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Peggy Partigianone, employée privée, résidant professionnellement à L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Transfert du siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon à Strassen, avec effet au 1 er décembre 2015.
- 2.- Changement de l'exercice social de la Société pour le fixer du 1 ^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1 ^{er} mars 2015.
 - 3.- Extension de l'exercice social en cours jusqu'au 28 février 2015.
 - 4.- Modification subséquente des statuts de la Société.
 - 5.- Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société vers 19-21, route d'Arlon, L-8009 Strassen, avec effet au 1 ^{er} décembre 2015.



Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'exercice social de la Société pour le fixer du 1 ^{er} mars au dernier jour du mois de février, avec effet au 1 ^{er} mars 2015.

Exceptionnellement, l'exercice social en cours se termine le 28 février 2015.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions précédentes, l'assemblée générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article 2 et l'article 12 des statuts de la Société, afin de leur donner les teneurs suivantes:

- « Art. 2. (premier paragraphe). Le siège social de la Société est établi à Strassen.»
- « Art. 12. L'exercice social commence le premier jour de mars et se termine le dernier jour de février de l'année suivante.»

Quatrième résolution:

En outre, l'assemblée générale constate que le capital autorisé a expiré et par conséquent l'assemblée générale décide de supprimer le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MULLER, C. GESCHWIND, P. PARTIGIANONE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2014. LAC / 2014 /59662. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006232/133.

(150006946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

AW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 9, rue Nicolas Brosius.

R.C.S. Luxembourg B 173.986.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2015006948/10.

(150007768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2015.

Sant Topco Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.064.120,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.451.

Le bilan consolidé de la société au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015005753/12.

(150005574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.



Hawk Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 7, Grand-rue. R.C.S. Luxembourg B 193.503.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of December.

Before Us Maître Francis Kesseler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Clearbrook Falcon Investments L.P., a limited partnership with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9BY, United Kingdom, registered under the Limited Partnerships Act 1907 under number SL5491,
- Cheyne Discovery Fund I L.P. a limited liability partnership, with registered office at 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands WK-15264, inscribed under number 15264,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having her professional address at Esch/Alzette, by virtue of two (2) proxies given on December 3, 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here-above, have requested the undersigned notary to enact the deed of incorporation of a joint-stock company with the following articles of incorporation:

Title I. Denomination, Object, Duration, Registered office

- **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of Hawk Holdings, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles).
- **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

- Art. 3. The Company is established for an unlimited duration.
- Art. 4. The registered office of the Company is established in the Municipality of Wasserbillig.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of directors, respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital of the Company is set at thirty-two thousand Euro (EUR 32.000,00) represented by thirty-two thousand (32.000) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each, all of which are fully paid up.

The shares are and will remain registered shares.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two (2) or more shares.

The shares are freely transferable.



Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

The authorized capital (including the subscribed capital) is fixed at one hundred thousand Euro (EUR 100.000,00) represented by one hundred thousand (100.000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The authorized capital and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The board of directors is also authorized to issue convertible instruments within the limits of the authorized capital. The board of directors will determine the conditions of the convertible instruments.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five (5) years from the date hereof, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by conversion of convertible instruments, by incorporation of claims in any other way freely determined by the board of directors. The board of directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the board of directors acts to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Title III. General meeting of shareholders

- **Art. 6.** Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company. Where the Company has a sole shareholder, such shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.
- **Art. 7.** The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held on the second Wednesday of the month of May of each year at 11.00 a.m. CET at the registered office of the Company or at any other location specified in the notice of meeting.

If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the judgment of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 8. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the shareholders, (ii) all the shareholders taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 9. The shareholders' meeting shall be held upon notice by the board of directors or by the auditor.

They must convene such a meeting within a month if a shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company demand so, provided they make a written demand and expose the agenda.

A shareholder or a plurality of shareholders holding at least ten percent (10%) of the shares of the Company may add discussion points to the agenda, provided that they make a written demand no later than five (5) days prior to the meeting.

Notification letters for each shareholders meeting shall mention the agenda of the meeting.

Provided that all shares are registered, notifications may be addressed individually to each shareholder by means of a registered letter.

Art. 10. Each share entitles its holder to one vote.

Except as otherwise required by Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Art. 11. Any resolutions aiming to amend the Articles shall require the holding of an extraordinary general meeting that only validly deliberates if one half of the capital is present or represented and provided that the agenda includes the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the



previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the number of shares present or represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds (2/3) of the votes expressed.

- **Art. 12.** The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all shareholders and bondholders.
- **Art. 13.** A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person, shareholder or not, as his proxy, in writing, whether in original, by telefax or e-mail (provided that the electronic signature is in conformity with the then relevant applicable laws in the Grand-Duchy of Luxembourg). If all shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and declare themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Prior to any debates, the shareholders elect amongst them a chairman for the meeting of the shareholders, who will then proceed to the nomination of a secretary, who may be shareholder or not. The shareholders will appoint the scrutineer, who may be shareholder or not.

The minutes of the meetings of the shareholders are signed by the chairman, the secretary and the scrutineer, and by any shareholder willing to.

Title IV. Management

Art. 14. The Company is managed by a board of directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In case of a single shareholder, the Company may be managed by a sole director who assumes all the rights, duties and liabilities of the board of directors.

Art. 15. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors is convened upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two (2) directors so request.

Written notice of any meeting of the board of directors will be given to all directors, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the directors are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

A director may be represented by another member of the board of directors, and a member of the board of directors may represent several directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. Any decisions taken by the board of director shall require a simple majority of the directors. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at the directors' meetings. Such resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the directors.

Any and all directors may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing (i) the identification of the directors, (ii) all the directors taking part in the meeting to hear one another, (iii) the meeting to be held live. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 16. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the Company.

All powers not expressly reserved by Law or by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends to the shareholders in compliance with the Law and any other relevant legal requirements.

- Art. 17. The Company will be bound in any circumstances by the joint signatures of any two (2) directors.
- **Art. 18.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 19. Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.



Title V. Audit

Art. 20. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of share-holders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six (6) years.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 21.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.
- **Art. 22.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting and may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. The Company may be dissolved by a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, individuals or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. General provision

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2015.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Clearbrook Falcon Investments L.P., prenamed	16.000	EUR 16.000,00
Cheyne Discovery Fund I L.P., prenamed	16.000	EUR 16.000,00
Total	32.000	EUR 32.000,00

The amount of thirty-two thousand Euro (EUR 32.000,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary who expressly acknowledges it.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 of the Law have been observed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

Resolutions of the shareholders

The shareholders have taken the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as directors for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2019:
- Mrs.. Robin Saunders, with professional address at 170-173 Egyptian House, Picadilly, London W19EJ, United Kingdom, born on June 8 1962 in North Caroline (United States of America);
- Mr. Ludovico Manfredi, with professional address at 45 Eaton Square, Flat M, London SW1W 9BD, United Kingdom, born on July 20 1961 in Boulogne-Billancourt (France).
- Mr. Kazi Shahid, with professional address at 170-173 Egyptian House, Picadilly, London W19EJ, United Kindgdom, born on January 23, 1973 in London (United Kingdom).
- 2. The following is appointed as statutory auditor for a period ending on the date of the annual general meeting called to approve the annual accounts as of December 31, 2019:



- Grant Thornton Lux-Audit, société anonyme, having its registered office at 89A Pafebruch, L-8308 Capellen, inscribed at the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 183652.
- 3. The address of the registered office of the Company is fixed at 7 Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, he signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième du mois de décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Clearbrook Falcon Investments L.P., un limited partnership avec siège social à 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh, EH3 9BY, Royaume-Uni, inscrite sous le Limited Partnerships Act 1907 sous le numéro SL5491,
- Cheyne Discovery Fund I L.P. un limited liability partnership, avec siège social à 94 Solaris Avenue, Camana Bay, P.O. Box 1348, Grand Cayman KY1-1108, Cayman Islands WK-15264, inscrite inscribed sous le numéro 15264,

ici représentées par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée, ayant son adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu de deux (2) procurations données le 3 décembre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Objet, Durée, Siège social

- **Art. 1** er . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Hawk Holdings (ci-après la Société), soumises aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (les Statuts).
- **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle pourra également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut (par voie de prêts, avances, cautionnement, sûretés ou autres) accorder tout concours aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation, ou bien qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple ses actionnaires ou filiales).

En général, la Société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y inclus par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé ou public, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Le siège de la Société est établi dans la municipalité de Wasserbillig.

Il pourra être transféré à toute autre adresse dans la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration, respectivement par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.



La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille Euro (EUR 32.000,00) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune, toutes intégralement libérées.

Les actions sont et resteront nominatives.

Les actions de la Société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux (2) ou plusieurs actions.

Les actions sont librement transmissibles.

Chaque action est indivisible à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une action, la Société peut suspendre les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Le capital autorisé (incluant le capital souscrit) est fixé à cent mille Euro (EUR 100.000,00) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est aussi autorisé à émettre des instruments convertibles dans les limites du capital autorisé. Le conseil d'administration déterminera les conditions de ces instruments convertibles.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de ce jour, autorisé à augmenter en temps qu'il appartienne le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par conversion d'instruments convertibles, par compensation ou de toute autre manière à déterminer librement par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer toute personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Assemblée des actionnaires

- Art. 6. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société a un actionnaire unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.
- **Art. 7.** L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mercredi du mois de mai à 11.00 heures CET au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 8. Les autres assemblées des actionnaires de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Tout actionnaire de la Société peut participer à une assemblée générale des actionnaires de la Société par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à l'assemblée peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) l'assemblée est retransmise en direct. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à l'assemblée.

Art. 9. Une assemblée générale des actionnaires de la Société peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire aux comptes.

Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires de la Société. Cette demande doit être convoquée par lettre recommandée cinq (5) jours au moins avant la tenue de l'assemblée générale en question.

Les avis de convocation pour chaque assemblée générale doivent contenir l'ordre du jour.



Si toutes les actions sont nominatives, les notifications peuvent être adressées individuellement à chaque actionnaire par lettre recommandée.

Art. 10. Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Art. 11. Cependant, les décisions pour modifier les Statuts de la Société peuvent seulement être adoptées par une assemblée générale des actionnaires de la Société représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts et la Loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente assemblée générale. La seconde assemblée délibère valablement quelle que soit la portion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions pour être valables, doivent réunir les deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées.

- **Art. 12.** Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'unanimité des actionnaires et des obligataires.
- **Art. 13.** Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblés générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise) une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Avant de commencer les délibérations, les actionnaires élisent en leur sein un président de l'assemblée générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur.

Les procès verbaux des assemblées générales des actionnaires de la Société seront signés par le président, le secrétaire et le scrutateur et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Titre IV. Administration

Art. 14. La Société est administrée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) administrateurs, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre des administrateurs et leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la Société.

Si toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique qui assumerait alors tous les droits, devoirs et obligations du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux (2) administrateurs le demandent.

Un avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour toute réunion se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Un administrateur peut en représenter un autre au conseil d'administration, et un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Toute décision du conseil d'administration doit être prise à la majorité simple des administrateurs. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du conseil d'administration.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, et (iii) la réunion est retransmise en direct. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Art. 16. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la Société.



Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs.
- **Art. 18.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs administrateurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 19. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la Société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur-délégué à ces fins.

Titre V. Surveillance

Art. 20. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de la même année.
- **Art. 22.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net à la disposition de l'assemblée générale et peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 23. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Disposition générale

Art. 24. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trente-deux mille (32.000) actions ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Actions	Libération
Clearbrook Falcon Investments L.P., prénommé	16.000	EUR 16.000,00
Cheyne Discovery Fund I L.P., prénommé	16.000	EUR 16.000,00
Total	32.000	EUR 32.000,00

Le montant de trente-deux mille Euro (EUR 32.000,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Décisions des actionnaires

Les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:



- 1. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:
- Madame Robin Saunders, avec adresse professionnelle à 170-173 Egyptian House, Picadilly, Londres W19EJ, Royaume-Uni, née le 8 juin 1962 en Caroline du Nord (Etats-Unis d'Amérique);
- Monsieur Ludovico Manfredi, avec adresse professionnelle à 45 Eaton Square, Flat M, London SW1W 9BD, Royaume-Uni, né le 20 juillet 1961 à Boulogne-Billancourt (France).
- Monsieur Kazi Shahid, avec adresse professionnelle à 170-173 Egyptian House, Picadilly, Londres W19EJ, Royaume-Uni, né le 23 janvier 1973 à Londres (Royaume-Uni).
- 2. La personne suivante est nommée commissaire de la Société pour une durée qui prendra fin à la date de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019:
- Grant Thornton Lux-Audit, société anonyme, ayant son siège social au 89A Pafebruch, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 183652.
 - 3. L'adresse du siège social est fixée au 7 Grand-Rue, L-6630 Wasserbillig, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2015. Relation: EAC/2015/522. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015006371/456.

(150006831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Hutchison Whampoa Europe Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 73.153.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2015.

Référence de publication: 2015006374/10.

(150007237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2015.

GEA Immobilien AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 135.995.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Pour: GEA IMMOBILIEN A.G.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015005372/14.

(150005184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck